

Succesion de mon père difficile

Par melissabbg, le 01/10/2008 à 22:13

j'ai 19 et jai un petit frère de 13ans notre père est decédé en mai 2007 il été divorcer de ma mère. J'ai de gros problème de succesion! J'ai demander les papier a ma famille du coté de mon père et il mon di kil navé ocun papier(alors kil été locataire et travaillé) j'ai donc demander au notaire de famille le dosier de succesion de mon père et il ma repondu kil lavais perdu! Je nai aucun papier de mon père et je sais k mon grand pere avé plus de 2hectar de terrain je c kil a doner des par a 2 sur 5de c enfant mai mon pere nété pa conté dedans! mai il reste tjs 2hectar se nété pa conter dedan! je ne sais plu koi faire je c k la mort de ma grand mere il von vouloir membobiner repondez moi svp

Par Visiteur, le 01/10/2008 à 22:39

Pour la succession de votre Père, si le notaire vous dit qu'il a "perdu" le dossier, essayez du côté de la chambre départementale des notaires.

Concernant la succession de votre Grand-Mère, par le jeu de la "représentation" vous hériterez en lieu et place de votre Père, faites valoir vos droits.

Par melissabbg, le 01/10/2008 à 22:41

justemetn jai pri du a sa un otre notaire ki ma di k je devé envoyer une letre au notaire ki a dis que jai perdu le dossier mai sil ne repond pas ercrir a la chambre des notaire.. J'esper que ma famille ne va pas menbobiné car elle serai capable de tou

Par Visiteur, le 01/10/2008 à 23:16

Il est très difficile de déchiffrer votre écriture!

Par melissabbg, le 01/10/2008 à 23:19

justement j'ai pris un autre notaire qui ma di que je devé envoyer une lettre au notaire qui ma dis qu'il a perdu le dossier et s'il ne repond pas j'ecrirai a la chambre des notaires .. J'espere que ma famille ne va pas m'enbobiné car elle serais capable de tout

Par Marion2, le 02/10/2008 à 22:38

Envoyez une lettre recommandée avec accusé réception au notaire, et gardez bien un double de la lettre.

Sans réponse rapide du notaire, vous envoyez un autre courrier recommandé avec accusé réception à la Chambre des Notaires en leur joignant le double du courrier que vous avez envoyé à ce notaire.

Par **melissabbg**, le **03/10/2008** à **11:16**

merci pour ce conseil!!!